

Déclaration de conformité à la loi sur les équipements terminaux de radio et télécommunications (FTEG) et à la directive 1999/5/EG (R &TTE)

	GmbH & Co KG	<u>.</u>	
Le fabric	cant/responsable		
certifie c	que le produit		
type (le cas échéant configuration de l'équipement avec indication des modules) :			
	Equipement terminal de télécommunications	\bowtie	Equipement radio
			1
	But d'utilisation		Catégorie d'appareils
satisfait aux exigences du § 3 et autres dispositions correspondantes de la loi FTEG (article 3 de R&TTE) s'il est utilisé de manière adéquate.			
Exigences de santé et sécurité selon § 3 (1) 1. (Article 3 (1) a))			
Normes harmonisées appliquées EN 60950-1:2006 +A11:2009 EN 60825-1:2007		Respect des exigences fondamentales par d'autres moyens (standards/spécifications utilisées)	
Exigences de sécurité relatives à la compatibilité électromagnétique § 3 (1)2. Article 3 (1) b))			
Normes harmonisées appliquées EN 301 489-1 V1.8.1		Respect des exigences fondamentales par d'autres moyens (standards/spécifications utilisées)	

EN 301 489-3 V2.1.1



Mesures pour une utilisation efficace du spectre des fréquences radio

Normes harmonisées appliquées ...

Respect des exigences fondamentales par d'autres moyens (standards/ spécifications des interfaces utilisées)

EN EN 300 328-2 V1.7.1

ETS

Reg TP

BAPT

Tél., fax, e.mail

Adresse

Tel: 0 90 91/50 2- 0 Fax: 0 90 91/50 2- 274 e-mail: hama@hama.de

Hama GmbH & Co KG D-86651 Monheim/Germany

www.hama.com

Klaus Mecklinger

Lieu, date Monheim, 05.10.2010